

Mercredi 5 mars 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-19

FONDS RÉGIONAL D'ŒUVRES PROVENÇALES

Le mercredi 5 mars 2025 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis à Bouc-Bel-Air et en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Adeline DUMON - Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Michel KELEMENIS - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marion COUTRIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Michaël DIAN a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR
Bruno GENZANA a donné sa procuration à Chantal EYMEOUD
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Edward de LUMLEY a donné sa procuration à Richard GALY
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Virginie PIN a donné sa procuration à Josy CHAMBON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°89-71 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 4 décembre 1989 portant sur la création d'un Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales,

VU la délibération n°09-48 de la Régie culturelle régionale du 15 octobre 2009 portant sur la mise à disposition du FRAOP à la ville de Martigues,

VU la délibération n°2019-20 de la Régie culturelle régionale du 14 mai 2019 portant sur les expositions du Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2022-14 d'Arsud du 2 février 2022 portant sur le Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales,

VU la délibération n°2025-01 du 5 février 2025 et son annexe portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 d'Arsud,

VU le règlement intérieur du Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales,

VU le contrat de dépôt de l'ensemble du FRAOP auprès de la ville de Martigues signé le 5 mars 2010 et ses avenants,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20250305-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025

Considérant :

- Qu'Arsud est propriétaire du FRAOP (Fonds Régional d'Acquisition d'Œuvres Provençales), patrimoine essentiellement pictural constitué d'une collection de 138 œuvres (peintures, affiches et sculptures) concernant la période 1840-1950,
- Que ces œuvres sont en dépôt au musée Ziem à Martigues, depuis le 5 mars 2010 et que la convention de dépôt prend fin le 5 mars 2025,
- Qu'il est nécessaire de pouvoir conserver ces œuvres dans des conditions de sécurité et de conservation adaptées,
- Que la Région Sud et Arsud souhaitent exploiter et valoriser ces œuvres en proposant la découverte de la collection aux publics régionaux, nationaux et internationaux,
- Qu'il est nécessaire de réaliser une expertise des œuvres afin de vérifier leur état et leur stabilité avant transport et procéder à la restauration de certaines d'entre elles si besoin,
- Qu'il convient de procéder à un travail de prospection destiné à préfigurer le nombre d'expositions et les coûts relatifs au transport, assurance, installation, gardiennage, sécurité et communication pour chacune des expositions.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prolonger le dépôt des œuvres du FRAOP au musée Ziem de Martigues, selon les termes spécifiés dans la convention proposée en annexe,
- D'organiser et prendre en charge un inventaire, un état des lieux et de réactualiser la valeur de la collection,
- Pour cela, de permettre la prise en charge d'une prestation sur présentation d'une facture et/ou l'embauche en personnel nécessaire,
- De prendre en charge les coûts de restauration des œuvres le cas échéant,
- D'organiser une ou plusieurs expositions de ces œuvres, ou de reproduction de ces œuvres,
- Pour cela, de nouer un ou plusieurs partenariats avec le musée Ziem, le musée Chabaud (Graveson) et des lieux d'expositions choisis,
- De prendre en charge des frais de reproduction des œuvres,
- De prendre en charge l'aménagement, si besoin, des lieux d'accueil des expositions, ceci pouvant comprendre l'investissement dans des appareils permettant de contrôler l'hygrométrie, des éclairages complémentaires adaptés, de l'ameublement ...
- De lui permettre de nommer un conservateur de son choix pour désigner et piloter un Comité pouvant être composé de conservateurs, experts, historiens d'art et partenaires afin qu'ils assurent le commissariat général des expositions,
- De prendre en charge la rémunération du conservateur et des membres du Comité par relation contractuelle ou sous la forme de forfaits d'honoraires,
- De prendre en charge les frais d'expertise et de mission d'un conservateur afin de fabriquer un catalogue en ligne,
- De prendre en charge la conception et la fabrication de caisses de transport ainsi que de notices d'utilisation,
- De prendre en charge les frais de transports et d'assurance des œuvres,
- De prendre en charge tout ou partie des frais de communication et de presse afférents à ces expositions (affiches, flyers, éléments de communication digitale, catalogues, éditions, achats presse, publicités ...),

Accusé de réception en préfecture
N°1300500000
Date de réception préfecture : 07/03/2025

- De prendre en charge les frais d'organisations (installation, accueil, sécurité) et de vernissages (cocktail) des expositions,
- De prendre en charge les défraiements de transport, d'hébergement et de restauration des agents d'Arsud et des membres du Commissariat désigné y compris le conservateur. De déroger pour ce faire au principe de remboursement de la fonction publique pour l'hébergement et la restauration (y compris pour les agents d'Arsud concernés par cette opération). À ce titre ils pourront être remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs dans la limite de 150€ T.T.C./nuitée (petit déjeuner compris) et 25€ T.T.C/repas,
- Que Laurent Genre, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles puisse embaucher les intermittents nécessaires.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 5 mars 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



CONTRAT DE DÉPÔT

Entre **le dépositaire** :

La Commune de Martigues
représentée par son maire, Monsieur Gaby CHARROUX
autorisé à agir au nom de celle-ci par délibération n° 2025-.....
du conseil municipal en date du

et **le déposant** :

Arsud – L’outil des Arts et du Spectacle, propriétaire
représenté par son Président, Monsieur Michel BISSIÈRE, autorisé à agir par délibérations
n°2021-31 du Conseil d’Administration d’Arsud en date du 16 septembre 2021 et
n°2025-19 du Conseil d’Administration d’Arsud en date du 5 mars 2025.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet du contrat

Dans le but de faire connaître et de valoriser la collection d'œuvres provençales dont il est propriétaire, Arsud propose de mettre gratuitement en dépôt l'ensemble du **Fonds régional acquisitions d'œuvres provençales (FRAOP)**, auprès de la Ville de Martigues qui le conservera et pourra le présenter, en tout ou partie, au musée Ziem.

Article 2 : liste et description des œuvres

Les 138 œuvres déposées, dont la liste détaillée est jointe au présent contrat (annexe 1), constituent l'ensemble du fonds de peintures provençales, collection qui ne sera plus enrichie par Arsud. Une copie des fiches d'inventaire des œuvres, dotées de photographies, sera mise à la disposition du musée Ziem. Les œuvres ne seront pas inscrites sur l'inventaire du musée, mais au registre des dépôts.

À la date de signature de cette convention, 14 œuvres d’Auguste Chabaud ont été prêtées par Arsud au musée Chabaud de Graveson depuis 2018 (annexe 2 du présent contrat).

Les marques et étiquettes figurant sur les œuvres ne pourront être retirées.

Article 3 : durée du dépôt

Le dépôt, objet du contrat prendra effet à partir du 5 mars 2025, soit à la date d'échéance du contrat de dépôt initial signé entre les parties le 5 mars 2010 pour une durée de 15 ans.

Sa durée est fixée à trois ans, à l'issue desquels il sera renouvelé par tacite reconduction sauf déclaration contraire de l'une des parties au moins un mois avant la date de sa fin.

En cas de constatation de risque grave pour la sécurité ou la conservation des œuvres exposées, le déposant pourra cependant en exiger la restitution par écrit à la direction du musée sans préavis.

Article 4 : restauration des œuvres déposées

Toute dégradation des œuvres déposées, toute altération ou anomalie, sitôt constatée, devra être signalée immédiatement au déposant.

En cas de dommage ne résultant pas du temps, la Commune de Martigues s'engage à assumer tous les frais occasionnés par la restauration.

À l'exception des mesures d'urgence, la restauration des œuvres déposées ne pourra être engagée qu'avec l'accord écrit du déposant.

Article 5 : prêt aux expositions et publications

Les œuvres déposées ne pourront être prêtées à une exposition temporaire qu'avec l'autorisation écrite du déposant, et uniquement à une institution présentant toutes les garanties de sécurité et de conservation.

Le déposant pourra demander au musée Ziem de participer à une exposition par le prêt d'une ou plusieurs des œuvres déposées, dès lors que cela ne gênera pas le travail en cours du musée. La demande devra intervenir au moins trois mois avant la date d'exposition. Tous les frais d'emballage, de transport et d'assurance seront à la charge d'Arsud ou de l'établissement recevant le prêt.

Le déposant devra être avisé des projets de publications concernant tout ou partie du FRAOP, et recevoir un justificatif des publications où figureront une ou plusieurs de ces œuvres, ainsi que cinq exemplaires minimum de ces publications.

Article 6 : assurance du dépôt

Pendant la durée du dépôt, la Commune de Martigues s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques de vol, d'incendie et de dégradation des œuvres. Une attestation sera transmise au déposant à chaque renouvellement du contrat d'assurance. La souscription d'une assurance manifestement inadaptée aux caractéristiques ou au montant estimé des œuvres déposées constitue un motif de résiliation pour faute de la présente convention.

En cas de déplacement des œuvres à l'extérieur du musée Ziem, une assurance devra être souscrite par l'organisme emprunteur. Elle devra couvrir les risques de vol, d'incendie et de dégradation pendant les transports et pendant la durée de l'exposition.

Une attestation devra être transmise par l'emprunteur au déposant et à la direction du musée Ziem. La souscription d'une assurance manifestement inadaptée aux caractéristiques ou au montant estimé des œuvres déposées constitue un motif de résiliation pour faute de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture 013-281300046-20250305-2025-19-DE Date de réception préfecture : 07/03/2025

Article 7 : mentions à porter sur les cartels et les documents

Le nom du fonds et de son propriétaire devront apparaître sur les cartels de présentation des œuvres, sur la documentation remise au public et sur toute publication, sous la forme suivante : « Fonds régional d'œuvres provençales, dépôt d'Arsud - L'outil des Arts et du Spectacle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au musée Ziem ».

Article 8 : conditions de reproduction

La photographie des œuvres du FRAOP est autorisée selon les règles appliquées par le musée Ziem, ainsi que le tournage de films où paraîtront des œuvres du FRAOP.

Arsud s'engage à s'aligner sur les pratiques de la Commune de Martigues pour les droits de reproduction des œuvres du musée Ziem.

Article 9 : fin amiable du dépôt

Les parties pourront mettre fin unilatéralement à la présente convention moyennant le respect d'un préavis de six mois minimum et par lettre R.A.R., sauf entente entre les parties.

Article 10 : Conditions de retrait des œuvres par Arsud

Article 10-1 - Demande de retrait

Le retrait d'une, ou de plusieurs œuvres, du FRAOP par Arsud est possible sur simple demande. Celle-ci devra être formulée par écrit (courrier ou courriel) par Arsud au musée Ziem, au moins deux (2) mois avant le retrait effectif de l'œuvre concernée si cette dernière est présentée au sein du musée. Si l'œuvre est en réserve, le délai est alors ramené à un (1) mois. Ces délais peuvent être raccourcis en cas d'accord entre les parties.

La demande devra préciser les références de l'œuvre concernée, la durée de restitution souhaitée et, le cas échéant, le lieu d'exposition. La date de retrait devra être convenue avec le musée Ziem.

Article 10-2 - Durée de la restitution

La durée de la restitution est fixée au moment du retrait et pourra être prolongée en cas d'accord entre les parties.

Article 10-3 - Préconisations de conservation et retour des œuvres

L'œuvre restituée par la Commune de Martigues fera l'objet d'un constat d'état au départ du musée Ziem.

Des préconisations relatives à sa conservation seront formulées dans le constat d'état.

Une fois l'œuvre prise en charge par son propriétaire, ou par son représentant, la responsabilité de la Commune de Martigues sera totalement dégagee.

De même, dès son départ du musée Ziem, l'œuvre devra être assurée par Arsud ou par son représentant.

Si les œuvres sont prêtées à un nouvel emprunteur, les modalités de prêt, de conservation, d'assurance et de restauration seront spécifiées dans une convention signée entre Arsud et le nouvel emprunteur.

À son retour, l'œuvre fera l'objet d'un nouveau constat d'état. En cas de dégradation de l'œuvre durant sa restitution, Arsud ne pourra en aucun cas demander la prise en charge financière de la restauration à la Commune de Martigues.

Article 10 : non-respect de la convention

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la compétence du Tribunal Administratif de Marseille sis au 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 02.

Fait à Bouc-Bel-Air, le

Fait à Martigues, le

**pour Arsud,
déposant,
le Président,**

**pour la Commune de Martigues,
dépositaire,
le Maire,**

Monsieur Michel BISSIÈRE

Monsieur Gaby CHARROUX

Annexes :

- Annexe 1, liste des œuvres déposées au musée ZIEM de Martigues
- Annexe 2, liste des 14 œuvres prêtées par Arsud au musée A. Chabaud de Graveson

Contrat de Dépôt des œuvres du FRAOP au musée ZIEM - ANNEXE 1 : Liste des 138 œuvres du FRAOP

NOM	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSION ŒUVRE (cm)		DIMENSION CADRE (cm)		N° INVENTAIRE	DATE	VALEUR ASSURANCE
			H	L	H	L			
PIERRE AMBROGIANI	FRANCH CANCAN	HUILE SUR CARTON	50	65,5	63,5	78,5	004	1946	10 000
PIERRE AMBROGIANI	AUTO PORTRAIT AUX SALTIMBANQUES	HUILE SUR CARTON	193	337			013	1947	30 000
PIERRE AMBROGIANI	LE CIRE-BOTTES	BRONZE	22	35			019	1945	3 000
PIERRE AMBROGIANI	L'ACCIDENT	HUILE SUR TOILE	200,5	296			058	1959	30 000
PIERRE AMBROGIANI	ENVIRONS DE MARRAKECH	HUILE SUR TOILE	81	100,5	83	103	060	CIRCA 1949	20 000
PIERRE AMBROGIANI	LE CONTADOUR	HUILE SUR TOILE	251	180,5			065	1960	20 000
MARCEL ARNAUD	NATURE MORTE DANS LE PAYSAGE DES LAUVES	HUILE SUR TOILE	81	100	105	124	071	1927	10 000
MARCEL ARNAUD	PAYSAGE PROVENCAL	HUILE SUR BOIS	62	108,7	82	129	094		10 000
LOUIS AUDIBERT	LE BAL DU RACATI	HUILE SUR ISOREL	179	126	183	130	042	CIRCA 1930	20 000
LOUIS AUDIBERT	MADAME SCHULL AU BAR DU CARILLON	HUILE SUR TOILE	116,5	89	132,5	105,5	043	1959	15 000
LOUIS AUDIBERT	LES PORTEIRIS DECHARGEANT LES ORANGES	HUILE SUR TOILE	80,5	99,5	95	114	044	1905	15 000
LOUIS AUDIBERT	LE MARCHE DU COURS D'ESTIENNE D'ORVES	HUILE SUR TOILE	105,2	145,3	122,5	162	045	1949	15 000
LOUIS AUDIBERT	L'HOMME A L'OREILLE COUPEE	HUILE SUR TOILE	89	116	105	132,5	046	CIRCA 1950	10 000
HENRI AURENS	LES MARTIGUES	HUILE SUR BOIS	54	65	67,4	78,5	034	AVANT 1914	15 000
HENRI AURENS	CAMPAGNE ENVIRON DE MARTIGUES	HUILE SUR TOILE	54,2	64,8	67,4	78,5	035	AVANT 1914	15 000
HENRI AURENS	PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	150	80	171	89	075		20 000
HENRI AURENS	LA PLAGE DE LA POINTE ROUGE	HUILE SUR TOILE	90,2	71,6	103,5	85	091		20 000
HENRI AURENS	LES GOUDES	HUILE SUR TOILE	73	54			099		10 000
FRANCOIS BARRY	VOILIERS EN MER	HUILE SUR TOILE	60	90	86	115,5	051	1850	30 000

Accusé de réception en préfecture
013-26130046-20250303-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025

FRANCOIS BARRY	VUE DE SUEZ	HUILE SUR TOILE	50,5	80,2	74	104	056	1862	50 000
FRANCOIS BARRY	LE PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	70	90,5	97,5	116,5	085		60 000
PAUL BISTAGNE	PECHEUR AU LARGE DE L'ESTAQUE	HUILE SUR TOILE	60	92	90	122,5	074	1883	12 000
LOUIS-MARCEL BOTINELLY	LA FEMME AUX FLEURS	BRONZE	28,5	10			032		3 000
LOUIS-MARCEL BOTINELLY	LA JEUNE FILLE A LA CHEVRE	BRONZE	58,5	30			066		5 000
GERMAIN FABIUS BREST	PAYSAGE DE LA NERTHE AVEC LE TUNNEL DU ROVE	HUILE SUR TOILE	87,5	132	111,5	156,5	098	1848	50 000
CHARLES CAMOIN	LE QUAI DU PORT A MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	65	81	88,5	104	052	APRES 1905	60 000
ALFRED CASILE	LE PORT DE TOULON	HUILE SUR TOILE	32,8	46,5	53,5	66,5	025		30 000
ALFRED CASILE	BORD DE LA DURANCE	HUILE SUR BOIS	46,5	65,5	64,5	84	048		30 000
ALFRED CASILE	SUR LA COTE BLEUE	HUILE SUR BOIS	38,2	55,5	56	73	090		30 000
AUGUSTE CHABAUD	ROUTE DE FRIGOLET DANS LA MONTAGNETTE	HUILE SUR PANNEAU	68,5	105,8	82,5	119	001	CIRCA 1930	18 000
AUGUSTE CHABAUD	PLAINE DES BAUX, LE PIED DE BŒUF	HUILE SUR CARTON	76,2	106,7	93	123	002	CIRCA 1930	35 000
AUGUSTE CHABAUD	GRAVESON	HUILE SUR TOILE	81	100,5	102,5	121,5	011	1910	90 000
AUGUSTE CHABAUD	NU DE FILASSE	MINE DE PLOMB ET CRAYON DE	32	24,5	55,5	48	015	circa 1905	12 000
AUGUSTE CHABAUD	LE FIACRE	HUILE PAPIER MAROUFLE SUR	45,2	75,5	64	95	016	1907-1908	100 000
AUGUSTE CHABAUD	LE FIACRE (DESSIN)	MINE DE PLOMB REHAUSSEE DE LAVIS	18,5	23,5	31	36	017	CIRCA 1907	12 000
AUGUSTE CHABAUD	FEMME ALLONGEE	BRONZE	12	26			018		8 000
AUGUSTE CHABAUD	MATERNITE	BRONZE	23,5	11			021	1911	6 000
AUGUSTE CHABAUD	HOMME ASSIS	BRONZE	23	9,5			022	1911	6 000
AUGUSTE CHABAUD	LA PROVENCALE	HUILE SUR CARTON	106	76	112	82	049	CIRCA 1925	30 000
AUGUSTE CHABAUD	LES JOUETS	HUILE SUR CARTON	39	54	58,5	73,5	057	CIRCA 1927	15 000

Accusé de réception préfecture
013-26130046-20250305-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025

AUGUSTE CHABAUD	LA GITANE	HUILE SUR PAPIER MAROUFLE SUR	92,4	73,3	115	95,5	080		40 000
AUGUSTE CHABAUD	TETE DE FEMME	BRONZE	15,5	20			087	1911	7 000
AUGUSTE CHABAUD	LE TIRAILLEUR TUNISIEN	HUILE SUR PAPIER MAROUFLE SUR	108	76	113	81,7	093	1905-1906	30 000
VINCENT COURDOUAN	LE MOURILLON ET LA RADE DE TOULON	HUILE SUR TOILE	52,5	77	66,5	32	030	1854	60 000
VINCENT COURDOUAN	LA CLAIRIERE	HUILE SUR PANNEAU	52,5	77	70,5	98	072	1893	30 000
DAVID DELLEPIANE	ENTREE DU PORT DE LA JOLIETTE	HUILE SUR TOILE	54	80,5	89	113	031		20 000
DAVID DELLEPIANE	EXPOSITION INTERNATIONALE D'ELECTRICITE-MARSEILLE 1908	AFFICHE	112	164			055A	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	P.L.M. GRASSE	AFFICHE	107	74			055B	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	CIE GIE TRANSATLANTIQUE : VOYAGE EN ALGERIE ET TUNISIE	AFFICHE	75	105			055C	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	THEATRE D'ORANGE	AFFICHE	165	121			055D	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	EXPOSITION COLONIALE-MARSEILLE 1906	AFFICHE	112	160			055E	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	PREMIER CONGRES INTERNATIONAL DES ETUDIANTS-MARSEILLE 1906	AFFICHE	105	76			055f	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	PUBLICITE : SOLDATS, JE NE FUME QUE LE NIL	AFFICHE	59	39			055G	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	25EME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE MARSEILLE : 1899	AFFICHE	134,5	92			055H	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	FRAISSINET ET CIE : PAQUEBOTS POSTE Français	AFFICHE	108	78			055I	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	EXPOSITION NATIONALE COLONIALE : MARSEILLE 1922	AFFICHE	111	81			055J	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	LOTIERIE POUR LA CONSERVATION DU PARC... DE L'EXPOSITION COLONIALE DE	AFFICHE	151	54			055K	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	CREME BERTHUIIN	AFFICHE	161	112			055L	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	SYNDICAT D'INITIATIVE DE PROVENCE (St Rémy/Toulon/La Sainte-	AFFICHE	110	79			055M	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	LE PETIT MARSEILLAIS	AFFICHE	130	90			055N	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	LOUIS SICARD-SCULPTEUR PROVENCAL	AFFICHE	116	82			055O	1899-1927	3 000

Accusé de réception en préfecture
042 284300046 20250305 2025_19 DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025

DAVID DELLEPIANE	XXIXEME FÊTE FEDERALE DE GYMNASTIQUE- MARSEILLE	AFFICHE	154,5	98			055P	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	ASSOCIATION DES ARTISTES MARSEILLAIS- EXPOSITION DES BEAUX ARTS	AFFICHE	128	88			055Q	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	FRAISSINET ET CIE : ARMATEURS A MARSEILLE	AFFICHE	127	87			055R	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	SPHINXIA-SAVON DE TOILETTE SAUZE FRERES	AFFICHE	120,5	92,5			055S	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	EMPRUNT NATIONAL 1920 - BANQUE BONNASSE	AFFICHE	60	40			055T	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	N. PAQUET & CIE-MARSEILLE VAPEURS RAPIDES POUR CONSTANTINOPLES	AFFICHE	66	50,5			055U	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	CHEMIN DE FER CHAMONIX-MONTENVERS	AFFICHE	115	81			055V	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	EXPOSITION INTERNATIONALE DU CAOUTCHOUC - 1927	AFFICHE	157	118,5			055W	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	L'ALGERIE	AFFICHE	107,5	76			055X	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	P.L.M. CORSE	AFFICHE	108,5	77			055Y	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	IMPRIMERIE PROVENCALE J. GUIRAUD & CIE-MARSEILLE - ACQUEDUC DE	AFFICHE	48	62			055Z	1899-1927	3 000
DAVID DELLEPIANE	JEUNE FEMME SUR UNE TERRASSE FLEURIE	HUILE SUR CARTON	61	38,2	79,2	56,5	077		20 000
DAVID DELLEPIANE	EXPOSITION INTERNATIONALE D'ELECTRICITE-MARSEILLE 1908	HUILE SUR CARTON	31	48	42,5	58,5	082	1908	20 000
DAVID DELLEPIANE	MARSEILLE, LA CORNICHE	HUILE SUR TOILE	184	246,7	185,5	248,5	083	1920-1932	60 000
DAVID DELLEPIANE	AJACCIO PLM	AFFICHE	105,5	75,5			101		3000
ANTOINE FERRARI	VUE DU VIEUX PORT	HUILE SUR ISOREL	88,8	129	92,5	131,5	092		10 000
PIERRE GIRIEUD	JEUNE BAIGNEUR ASSIS	HUILE SUR TOILE	92,5	73,5	100,5	81	086	1906	15 000
PROSPER GRESY	PAYSAGE DE CAMARGUE	HUILE SUR TOILE	97,5	129,5	120	153,5	008	CIRCA 1854	30 000
PROSPER GRESY	BAIGNEUSE DANS UN PAYSAGE	HUILE SUR TOILE	83	128	107	150	009	CIRCA 1850	30 000
PROSPER GRESY	BORDS DU RHONE	HUILE SUR TOILE	220	520			054	1858	150 000
PIERRE GRIVOLAS	VILLAGE DE PECHEURS D'ALLOSES DANS L'ILE DE BARTHELASSE A AVIGNON	HUILE SUR TOILE	110	133,7	123,5	148		ENTRE	40 000

PIERRE GRIVOLAS	PROCESSION	HUILE SUR TOILE	149,8	249,8	171	271	084	1889	40 000
PAUL GUIGOU	PINEDE AU BORD DE MER	HUILE SUR PANNEAU	18,8	38,4	35	54	070	1866	70 000
PAUL GUIGOU	L'AVANT-PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	22,8	47,5	47	72	079	1871	137 000
ALFRED LOMBARD	VIEUX-PORT SOUS LA NEIGE	HUILE SUR TOILE	54	65	60,5	71,5	062	CIRCA 1914	40 000
ALFRED LOMBARD	LA TERRASSE SUR LE VIEUX-PORT A MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	54,3	73,3	60,5	79,5	063	1909-1910	20 000
EMILE LOUBON	LE DEPART DU TROUPEAU AU LEVER DE SOLEIL	HUILE SUR TOILE	57,5	92	83	118	027	1861	55 000
EMILE LOUBON	LE RETOUR DU TROUPEAU AU GUE DE L'ARC	HUILE SUR TOILE	57,8	92,5	83	118	028	1861	55 000
EMILE LOUBON	LES LAVANDIERES	HUILE SUR BOIS	40,2	32	62,5	53,5	064	1857	20 000
JOSE MANGE	PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR PANNEAU	54,4	65,5	68,3	79,2	088		10 000
FRANCOIS MAURY	SOUS BOIS	HUILE SUR BOIS	34	24	48,3	39	096		8 000
ADOLPHE MONTICELLI	TRIO MUSICAL	HUILE SUR BOIS	33	29,5	61	55	005		10 000
ADOLPHE MONTICELLI	FALSTAFF JOUANT DE LA GUITARE	HUILE SUR BOIS	50	23,5	79	54	006	APRES 1871	10 000
ADOLPHE MONTICELLI	LA CONVERSATION	HUILE SUR BOIS	45	34,7	74	64,5	007	APRES 1871	10 000
ADOLPHE MONTICELLI	LA LAVANDIERE	HUILE SUR BOIS	46	34	69	57	050	CIRCA 1875	10 000
ADOLPHE MONTICELLI	SCENE D'OPERA	HUILE SUR BOIS	47,8	71	67,5	90,5	053	CIRCA 1876	10 000
ADOLPHE MONTICELLI	LA FILLETTE AU CHIEN	HUILE BOIS	76	66	87,5	77	078	CIRCA 1879	15 000
ADOLPHE MONTICELLI	L'ENTREE DU PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	136	227,5	139	230,5	081	CIRCA 1860	30 000
ADOLPHE MONTICELLI	NU ASSIS	HUILE SUR PANNEAU	58	28	77	48	095		10 000
ADOLPHE MOUTTE	LE PORT DES GOUDES A MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	65	101	86,5	122,5	037	CIRCA 1910	15 000
FRANCOIS WARDI	EFFET DE MISTRAL A L'ESTAQUE (AVEC TARTANE VOILES DEPLYEES)	HUILE SUR TOILE	73,7	116,8	87	130,5	012	1912	34 000
JEAN-BAPTISTE OLIVE	LE QUAI DE LA JOLIETTE A MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	74	120,5	94,5	134	029	1889	60 000

JEAN-BAPTISTE OLIVE	NATURE MORTE AUX CERISES	HUILE SUR TOILE	55,3	45,3	73,5	83	061	61	30 000
JEAN-BAPTISTE OLIVE	VUE D'ALLAUCH	HUILE SUR TOILE	70	90,5	91	110	100		25 000
RAPHAEL PONSON	LA MARGELLINA A NAPLES	HUILE SUR TOILE	92,5	180	95	182,5	069		20 000
RAPHAEL PONSON	GUINGUETTE AUX ENVIRONS DE TOULON	HUILE SUR TOILE	66,5	95,5	89	117,5	073		18 000
RAPHAEL PONSON	LES ROCHERS DE LA CORNICHE ET LA POINTE ROUGE	HUILE SUR TOILE	80,8	125	97,5	142	097		24 000
HORACE RICHEBE	PASSE SAINT JEAN, MARSEILLE, GROS TEMPS	HUILE SUR TOILE	73,5	113,5	102	144	038	1897	10 000
HORACE RICHEBE	MARTIGUES, LE MIROIR AUX OISEAUX	HUILE SUR TOILE	73,5	113,5	102	144	039	1897	10 000
HORACE RICHEBE	CARONTE 1 : TEMPS MENACANT	HUILE SUR TOILE	73,5	113,5	102	144	040	1898	10 000
HORACE RICHEBE	CARONTE 2 : CLAIR DE LUNE CALME	HUILE SUR TOILE	73,5	113,5	102	144	041	1899	10 000
RENE SEYSSAUD	PAYSAGE ANIME	HUILE SUR TOILE	100	73	125	90	023	APRES 1930	50 000
RENE SEYSSAUD	LES BATEAUX A VOILES	HUILE SUR PANNEAU	38	59,5	59,5	81	047	APRES 1904	50 000
RENE SEYSSAUD	MAISON A SAINT-REMY-DE-PROVENCE	HUILE SUR TOILE	38	46	51,5	49,5	059	CIRCA 1902	30 000
RENE SEYSSAUD	LABOURAGE	HUILE SUR PANNEAU	38	60	55	77	067		24 000
RENE SEYSSAUD	NU SE DESHABILLANT AU LIT	HUILE SUR CARTON	58,5	44,8	67	52,5	089		30 000
MARIUS VALERE-BERNARD	LA GORGONE	HUILE SUR TOILE	38	46	57,5	65	010		10 000
MARIUS VALERE-BERNARD	DANTE ET VIRGILE AUX ENFERS	HUILE SUR TOILE	65	81,5	84,5	100	014	1900/1910	15 000
MARIUS VALERE-BERNARD	LA GORGONE	MINE DE PLOMB SUR PAPIER GRIS	65	81,5	57,5	63,5	024		3 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068A		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068B		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068C		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068D		1 000

Accusé de réception en préfecture
013-28130046-20250305-2025-19-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025

MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068E		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068F		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068G		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068H		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068I		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068J		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068K		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068L		1 000
MARIUS VALERE-BERNARD	GUERRO !	PLANCHE GRAVEE	32,5	49,9	34	51,5	068M		1 000
LOUIS-MATHIEU VERDILHAN	LE VIEUX-PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	54,5	65,5	76,5	87,5	003	1927	40 000
LOUIS-MATHIEU VERDILHAN	LE BAR DES COLONIES A TOULON	HUILE SUR TOILE	80,2	115,5	104	139,5	026	1910-1915	100 000
LOUIS-MATHIEU VERDILHAN	BOUQUETS DE FLEURS	HUILE SUR TOILE	61	73,5	74	87	036	CIRCA 1907	32 000
LOUIS-MATHIEU VERDILHAN	GRAND PAVOIS DANS LE PORT DE MARSEILLE	HUILE SUR TOILE	150,4	141			076		90 000
FELIX ZIEM	MOULIN AU BORD DE L'ESCAUT	HUILE SUR TOILE	84	134,5	102	152	020	CIRCA 1850	100 000

GL

Contrat de Dépôt des œuvres du FRAOP au musée ZIEM

ANNEXE 2 :

Liste des œuvres en prêt conventionné avec le musée Auguste Chabaud, Graveson

NOM	TITRE	TECHNIQUE	DIMENSIONS DE L'ŒUVRE (cm)		DIMENSIONS DU CADRE (cm)		N° INVENTAIRE	DATE
			H	L	H	L		
AUGUSTE CHABAUD	ROUTE DE FRIGOLET DANS LA MONTAGNETTE	HUILE SUR PANNEAU	68,5	105,8	82,5	119	001	CIRCA 1930
AUGUSTE CHABAUD	PLAINE DES BAUX, LE PIED DE BŒUF	HUILE SUR CARTON	76,2	106,7	93	123	002	CIRCA 1930
AUGUSTE CHABAUD	GRAVESON	HUILE SUR TOILE	81	100,5	102,5	121,5	011	1910
AUGUSTE CHABAUD	NU DE FILASSE	MINE DE PLOMB ET CRAYON DE COULEUR SUR PAPIER	32	24,5	55,5	48	015	CIRCA 1905
AUGUSTE CHABAUD	LE FIACRE	HUILE PAPIER MAROUFLÉ SUR TOILE	45,2	75,5	64	95	016	1907-1908
AUGUSTE CHABAUD	LE FIACRE (DESSIN)	MINE DE PLOMB REHAUSSÉE DE LAVIS SUR PAPIER QUADRILLÉ	18,5	23,5	31	36	017	CIRCA 1907
AUGUSTE CHABAUD	FEMME ALLONGÉE	BRONZE	12	26	/	/	018	NC
AUGUSTE CHABAUD	MATERNITE	BRONZE	23,5	11	/	/	021	1911
AUGUSTE CHABAUD	HOMME ASSIS	BRONZE	23	9,5	/	/	022	1911
AUGUSTE CHABAUD	LA PROVENÇALE	HUILE SUR CARTON	106	76	112	82	049	CIRCA 1925
AUGUSTE CHABAUD	LES JOUETS	HUILE SUR CARTON	39	54	58,5	73,5	057	CIRCA 1937
AUGUSTE CHABAUD	LA GITANE	HUILE SUR PAPIER MAROUFLÉ SUR TOILE	92,4	73,3	115	95,5	080	NC
AUGUSTE CHABAUD	TETE DE FEMME	BRONZE	15,5	20	/	/	087	1911
AUGUSTE CHABAUD	LE TIRAILLEUR TUNISIEN	HUILE SUR PAPIER MAROUFLÉ SUR PANNEAU	108	76	113	81,7	093	1905-1906